

**Communauté de Communes
des Portes Euréliennes
d'Île-de-France
6, place Aristide Briand
28230 ÉPERNON**

**Communauté de communes des
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Conseil communautaire
du jeudi 26 janvier 2017

Compte-rendu de séance

Compte-rendu de la séance du conseil communautaire du jeudi 26 janvier 2017

Ordre du jour :

1. Utilisation du vote électronique
2. Approbation des derniers CR des EPCI fusionnés et des syndicats dissouts
3. Détermination des commissions communautaires
4. Indemnités des élus,
5. Création de la commission d'appel d'offres et élections de ses membres (CAO)
6. Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Délégations de pouvoir au président
8. Délégations de pouvoir au bureau
9. Assujettissement des budgets annexes à la TVA
10. Demandes de subvention au titre de la DETR 2017
11. Adhésion au CNAS et élection du représentant de l'EPCI
12. Adhésion à Pôle Emploi
13. Assurance statutaire
14. Election des représentants dans les syndicats et organismes extérieurs :
 - SITREVA
 - Commission de suivi du site Legendre-Delpierre
 - SMO Eure-et-Loir Numérique
15. Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 26 janvier à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, dans la salle de Savonnière à Epernon (28230).

Françoise RAMOND appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires :

Catherine AUBIJOUX – Philippe AUFFRAY – Martine BALDY – François BELHOMME – Christian BELLANGER – Michel BELLANGER – Pierre BILIEN – Sophie BOCK – Danièle BOMMER – Béatrice BONVIN-GALLAS – Pascal BOUCHER – Anne BRACCO – Jean-Luc BREMARD – Annie CAMUEL – Anne-Laure CARPIER – Valérie CHANTELAUZE – Didier CHARPENTIER – Francette CHENARD – Laurent CLÉMENTONI – Lionel COUTURIER – Michel CRETON – Sandrine DA MOTA – Michel DARRIVÈRE – René DAUVILLIERS – Damien DELACHAUME (*suppléant de Corinne BRILLOT*) – Raynal DEVALLOIR – Martine DOMINGUES – Jean-Luc DUCERF – Bernard DUVERGER – Bruno ESTAMPE – Claudette FERREY – Jean-Pierre GÉRARD – Jean-Luc GEUFFROY – Pierre GOUDIN – Évelyne LAGOUTTE – Guilaine LAUGERAY – Dominique LEBLOND – Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérald GARNIER*) – Julie LECOMTE – Jacques LELONG – Stéphane LEMOINE – Patrick LENFANT – Patrick LÉONARDI – Dominique LETOUZÉ – Dominique MAILLARD – Jean-Paul MALLET – Patrick MARÉCHAL (*suppléant de Gérard LÉON*) – Jean-Noël MARIE – Yves MARIE – Bernard MARTIN – Michèle MARTIN – Serge MILOCHAU – Marc MOLET – Sandrine MORILLE – Daniel MORIN – Emmanuel MORIZET – Nicolas PELLETIER (*suppléant de Joël MARCHAND*) – Jocelyne PETIT – Marie-Cécile POUILLY – Éric PROUTHEAU – Françoise RAMOND – Jean-Jacques RAUX – Joël RÉVEIL – Carine ROUX – Jean-Pierre RUAUT – Michel SCICLUNA – Bertrand THIROUIN – Jacques WEIBEL – Gérard WEYMEELS

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Jean LAMOTHE donne pouvoir à Jean-Jacques RAUX
Nadine RYBARCZYK-MICHEL donne pouvoir à Gérard WEYMEELS
Isabelle AUBURTIN donne pouvoir à Francette CHENARD (jusqu'à 19h57)
Christophe LETHUILLIER donne pouvoir à Évelyne LAGOUTTE
Alain BOUTIN donne pouvoir à Michel BELLANGER
Geneviève LE NEVÉ donne pouvoir à Marie-Cécile POUILLY
Antony DOUEZY donne pouvoir à Julie LECOMTE
Jack PROUTHEAU donne pouvoir à Yves MARIE
Dominique CHANFRAU donne pouvoir à Jean-Paul MALLET
François TAUPIN donne pouvoir à Patrick LENFANT

Absents :

Jean-François PICHERY
Maurice CINTRAT
Philippe BAETEMAN
Guy DAVID (arrivé à 20h04)

Secrétaire de séance : Jean-Paul MALLET

Adoption du compte-rendu de la séance d'installation du **12 janvier 2017** avec cette mention à porter au compte rendu :

Michel BELLANGER indique que la lecture de la charte de l'élu était une bonne chose mais que l'esprit de cette charte n'est pas respecté et donne lecture d'un mail adressé par Michèle MARTIN au président de l'office du tourisme dans lequel elle indique donner sa démission de secrétaire de cet établissement et dans lequel elle remet également en question les positions de Michel BELLANGER dans des termes qu'il a jugé « scandaleux ».

1) Utilisation du vote électronique

Rapporteur : Françoise RAMOND

Des recherches sont entreprises actuellement pour permettre l'utilisation du vote électronique : c'est le principe de l'emploi de ce vote qui est soumis au conseil communautaire.

Débat :

Michel SCICLUNA indique que la communauté de communes Cœur de Beauce utilise déjà le vote électronique. Il faut se renseigner auprès de ses services.

Françoise RAMOND lance un appel à candidatures auprès des conseillers communautaires qui seraient compétents pour travailler sur le sujet, leurs aides et leurs expertises seraient précieuses. Bruno ESTAMPE, Raynal DEVALLOIR et Jean-Paul MALLET se portent volontaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes CONTRE : Michèle MARTIN, Patrick Maréchal) :

ACCEPTE le principe de l'utilisation du vote électronique pour les prochaines séances.

2) Adoption des derniers comptes-rendus des EPCI fusionnés et des syndicats dissous

Rapporteur : Françoise RAMOND

Il convient de prendre acte des derniers comptes-rendus des communautés fusionnées et des syndicats dissous :

Compte-rendu du conseil communautaire de la Beauce Alnéloise

Compte-rendu du conseil communautaire des Quatre Vallées

Compte-rendu du conseil communautaire des Terrasses et Vallées de Maintenon

Compte-rendu du conseil communautaire du Val Drouette

Compte-rendu du conseil communautaire du Val de Voise

Compte-rendu du comité syndical du SIRMATCOM

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation et la Gestion d'une Aire de stationnement des Nomades

Débat :

Françoise RAMOND rappelle que les comptes-rendus, qui ont été adressés par mails, étaient consultables dans le dossier du conseil à la direction générale de la communauté de communes.

Martine BALDY demande ce que va devenir le SIPSA, syndicat intercommunal du pôle sécurité d'Auneau ;

Michel SCICLUNA répond que ce n'est pas de la compétence de la communauté de communes, le périmètre du SIPSA déborde du territoire des Portes Euréliennes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'ensemble des comptes-rendus des communautés fusionnées et des syndicats dissous.

3) Détermination des commissions communautaires

Rapporteur : Françoise RAMOND

Françoise RAMOND rappelle que seuls les élus communautaires titulaires et suppléants ont été sollicités. Dans la charte de la communauté de communes, il est prévu la mise en place de commissions techniques dans lesquelles des élus communaux pourront être associés. Ensuite, elle propose à chaque vice-président, responsable de commission, de présenter les enjeux et les perspectives de travail de sa commission.

1- Développement économique : entreprises et territoire : Philippe AUFFRAY

Stratégie du développement économique axée sur les points suivants :

- Diagnostiquer des surfaces foncières disponibles,
- Développer de l'ingénierie financière,
- Participer aux politiques de l'emploi,
- Accompagner les entreprises dans la recherche et l'innovation,
- Participer aux clubs d'entreprises
- Travailler avec la commission 14 « urbanisme » pour le lien avec les documents d'urbanisme et avec les communes et les maires.

Membres de la commission :

ÉPERNON	Bruno ESTAMPE
NOGENT LE ROI	Nadine RYBARCZYK-MICHEL
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Dominique LETOUZÉ
GARANCIÈRES EN BEAUCE	Laurent CLÉMENTONI
ST PIAT	Michèle MARTIN
SENANTES	Patrick LEONARDI
FAVEROLLES	Patrick OCZACHOWSKI
ÉPERNON	Danièle BOMMER
HANCHES	Claudette FÉREY
NOGENT LE ROI	Dominique CHANFRAU
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Jean-Luc DUCERF
BRÉCHAMPS	Gérard WEYMEELS
ST PIAT	Albert MARSOT
ST LUCIEN	Catherine DEBRAY
GALLARDON	Yves MARIE
DROUE S/ DROUETTE	Jean-Pierre GÉRARD
HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
CHATENAY	Didier CHARPENTIER
SAINT MARTIN DE NIGELLES	Pierre BILIEU
LETHUIN	Jacques LELONG

Arrivée d'Isabelle AUBURTIN à 19h57.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD, Patrick MARECHAL),

VALIDE la composition de la commission « développement économique : entreprises et territoire ».

2- Finances et gestion de la piscine intercommunale du Closelet : Jean-Pierre RUAUT

Fonctionnement particulier de cette commission qui travaillera en duo avec la commission « pilotage de gestion ». Le travail est extrêmement dense. Il y a déjà un travail en cours sur les comptes de gestion 2016, l'arborescence analytique est faite. Un travail est déjà entamé avec Michel DARRIVERE.

Jean-Pierre RUAUT précise qu'en tant que vice-président, il suivra également la gestion de la piscine du Closelet à Épernon. Il y aura des réunions spécifiques.

Membres de la commission :

ÉPERNON	Bruno ESTAMPE
GARANCIÈRES EN BEAUCE	Laurent CLÉMENTONI
ÉPERNON	Guy DAVID
SANTEUIL	Florent LEFEBVRE

AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Jean-Luc DUCERF
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Valérie CHANTELAUZE
ST LUCIEN	Bernard DUVERGER
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
PIERRES	Michel CRETON
VILLIERS LE MORHIER	Philippe AUFFRAY
LORMAYE	Bertrand THIROUIN
ECROSNES	Annie CAMUEL
LE GUE DE LONGROI	Sandrine MASSON
LEVAINVILLE	Michel DARRIVERE
SAINT MARTIN DE NIGELLES	Pierre BILIEU

Arrivée de Guy DAVID à 20h04.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),

VALIDE la composition de la commission « finances et gestion de la piscine intercommunale du Closelet ».

3- Pilotage de gestion et relations avec les communes : Michel DARRIVERE

Travail prévu en lien avec la commission des finances. Pilotage des budgets dans le but de les optimiser. Uniformisation de tous les contrats. Relations avec les communes qui voudront rester et qui auront besoin de financement via des fonds de concours, relations avec les communes qui voudront partir.

Membres de la commission :

AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Stéphane LEMOINE
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
MAISONS	Martine DOMINGUES
SAINVILLE	Martine BALDY
DENONVILLE	Evelyne LAGOUTTE
PIERRES	Daniel MORIN
MOINVILLE LA JEULIN	Jean-Jacques RAUX
EPERNON	Bruno ESTAMPE
MEVOISINS	Christian BELLANGER
PIERRES	Michel CRETON
EPERNON	Guy DAVID
SAINT LUCIEN	Monsieur DUVERGER
YERMENONVILLE	Thierry DELARUE
LETHUIN	Jacques LELONG

CHATENAY	Didier CHARPENTIER
VIERVILLE	Serge MILOCHAU
LE GUE DE LONGROI	Sandrine MASSON
GARANCIERES EN BEAUCE	Laurent CLEMENTONI

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN *ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD*),

VALIDE la composition de la commission « pilotage de gestion et relations avec les communes ».

4- Personnel et ressources humaines : Dominique LEBLOND

Beaucoup d'agents à la communauté de communes : environ 230 personnes. Nécessité de constituer un comité technique et un CHSCT. Travail avec les représentants du personnel. Retro-planning réalisé pour la mise en place des élections professionnelles.

Membres de la commission :

ST PIAT	Michèle MARTIN
ÉPERNON	Danièle BOMMER
MAISONS	Martine DOMINGUES
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Sandrine DA MOTA
MAINTENON	Anne-Laure CARPIER
ST PIAT	Albert MARSOT
PIERRES	Michel CRETON
FAVEROLLES	Marie-Cécile POUILLY
ECROSNES	Annie CAMUEL

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN *ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD, Patrick MARECHAL*),

VALIDE la composition de la commission « personnel et ressources humaines ».

5- Petite enfance : Annie CAMUEL

Travail en duo avec la commission « enfance et jeunesse ». Travail sur le projet éducatif de la communauté de communes. Réalisation d'un diagnostic petite enfance et enfance jeunesse. Cette commission concerne les enfants âgés de 0 4 ans. Travail de cohérence à réaliser car les situations sont disparates sur le territoire.

Membres de la commission :

PIERRES	Carine ROUX
MORAINVILLE	Lionel COUTURIER
DENONVILLE	Evelyne LAGOUTTE
DENONVILLE	Isabelle GEVELERS

ÉPERNON	Béatrice BONVIN-GALLAS
VIERVILLE	Serge MILOCHAU
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Sandrine DA MOTA
OYSONVILLE	Michel MIEUSSET
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
DROUE S/ DROUETTE	Dominique ZERHOUNI
PIERRES	Daniel MORIN
AUNAY SOUS AUNEAU	Sylvie RIVAUD
CHATENAY	Didier CHARPENTIER
GARANCIERES EN BEAUCE	Françoise MARCOU

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD), **VALIDE** la composition de la commission « petite enfance ».

6- Enfance et jeunesse : Marie-Cécile POUILLY

Concerne les enfants et les jeunes âgés de 5 à 25 ans. Travail d'harmonisation des tarifs à mener. Services de proximité avec des points de proximité. Réalisation aussi d'un diagnostic de l'existant et des besoins. Politique commune pour l'ensemble des structures à définir avant d'étudier les possibilités d'évolution. Rôle de suivi et politique de la commission.

Membre de la commission :

PIERRES	Carine ROUX
MORAINVILLE	Lionel COUTURIER
MAISONS	Maryse LEROY
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Christian LE BORGNE
ÉPERNON	Béatrice BONVIN-GALLAS
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	Joël MARCHAND
VIERVILLE	Serge MILOCHAU
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Catherine AUBIJOUX
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Sandrine DA MOTA
MAINTENON	Anne-Laure CARPIER
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
DROUE S/ DROUETTE	Jean-Pierre GÉRARD
COULOMBS	Catherine MARIE
AUNAY SOUS AUNEAU	Sylvie RIVAUD
DENONVILLE	Evelyne LAGOUTTE
DENONVILLE	Isabelle GEVELERS
PIERRES	Daniel MORIN

SAINT LAURENT LA GATINE	Michèle VIEL
OYSONVILLE	Michel MIEUSSET
NERON	Geneviève LE NEVE
GARANCIERES EN BEAUCE	Françoise MARCOU

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),
VALIDE la composition de la commission « enfance et jeunesse ».

7- Patrimoine bâti et non bâti/ Travaux et entretien : Gérard WEYMEELS

Cette commission traitera de l'ensemble des bâtiments de l'EPCI, notamment de la sécurité dans les ALSH et tous les lieux d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse, de l'entretien des bâtiments, des zones d'activités, des plans d'eau, de la cuisine centrale, de l'aérodrome, etc.

Travail en tandem avec la commission 13 « mutualisation : projet intercommunaux » et Jacques WEIBEL.

Françoise RAMOND précise que Stéphane LEMOINE suivra les travaux en cours de l'aérodrome de Bailleau, mais Gérard WEYMEELS suivra l'entretien.

Martine BALDY demande pourquoi Michèle MARTIN se positionne dans toutes les commissions alors qu'il était proposé d'en retenir 3 au maximum.

Michèle MARTIN répond qu'elle représente ses conseillers municipaux qui ne peuvent pas siéger.

Membres de la commission :

LE GUÉ DE LONGROI	Pascal BOUCHER
NOGENT LE ROI	Jean-Luc GEUFFROY
ST PIAT	Michèle MARTIN
SENANTES	Patrick LEONARDI
ST PIAT	Albert MARSOT
GALLARDON	Jack PROUTHEAU
AUNAY SOUS AUNEAU	Jacques WEIBEL
YERMENONVILLE	Bernard MARTIN
VILLIERS LE MORHIER	Jacques GEFFROY
YMERAY	Jocelyne PETIT
EPERNON	Guy DAVID
BEVILLE LE COMTE	Robert BEZAUD

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),
VALIDE la composition de la commission « patrimoine bâti et non bâti/ travaux et entretien ».

8- Tourisme/ culture/ commerce de centre-ville : Yves MARIE

Yves MARIE souhaite renommer la commission en « culture/ tourisme/ commerce de centre-ville ».

Enjeu fort dans beaucoup de domaines : découverte du territoire et des actions conduites, continuité des politiques conduites et des programmes, réalisation d'un plan d'action.

Carine ROUX demande si seront dissociées les notions de culture, de tourisme et de commerce dans la commission.

Yves MARIE répond que ce sera effectivement dissocié.

Carine ROUX signale à son tour que Michèle MARTIN s'est inscrite dans toutes les commissions.

Michèle MARTIN répond qu'elle se retire de la commission « culture/ tourisme/ commerce de centre-ville), ainsi que Albert MARSOT.

Françoise RAMOND regrette cette décision car Michèle MARTIN a une expertise dans cette compétence.

Michèle MARTIN maintient sa position.

Membres de la commission :

NOGENT LE ROI	Sandrine MORILLE
ÉPERNON	Bruno ESTAMPE
NOGENT LE ROI	Nadine RYBARCZYK-MICHEL
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Dominique LETOUZÉ
ÉPERNON	François BELHOMME
NOGENT LE ROI	Dominique CHANFRAU
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Valérie CHANTELAUZE
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Stéphane LEMOINE
MAINTENON	Anne-Laure CARPIER
GALLARDON	Antony DOUEZY
ST MARTIN DE NIGELLES	Raynal DEVALLOIR
DROUE S/ DROUETTE	Dominique ZERHOUNI
MEVOISINS	Christian BELLANGER
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Christian LE BORGNE
ÉPERNON	Béatrice BONVIN-GALLAS
PIERRES	Carine ROUX
CHAUDON	Guilaine LAUGERAY

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la composition de la commission « culture/ tourisme/commerce de centre-ville ».

9- Aménagement du territoire : SCOT/ contractualisation/ GEMAPI : Christian BELLANGER

Concerne le SCOT dont la révision est en cours (le 1^{er} SCOT a pris 7 ans) mais les échéances électorales à venir et changement législatifs à intervenir pourraient venir modifier l'architecture du dispositif actuel.

Contractualisation avec le contrat régional de solidarité territoriale.

Le 01/01/2018 : compétence GEMAPI (gestion des rivières et des zones humides, prévention des inondations) : les syndicats persisteront-ils ou bien la communauté de communes reprendra-t-elle la compétence ?

Membres de la commission :

NOGENT LE ROI	Nadine RYBARCZYK-MICHEL
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Dominique LETOUZÉ
ST PIAT	Albert MARSOT

YMERAY	Jocelyne PETIT
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Christian LE BORGNE
HANCHES	Claudette FÉREY
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Michel SCICLUNA
ST LUCIEN	Catherine DEBRAY
GALLARDON	Yves MARIE
VILLIERS LE MORHIER	Philippe AUFFRAY
DROUE S/ DROUETTE	Jean-Pierre GÉRARD
LORMAYE	Bertrand THIROUIN
PIERRES	Daniel MORIN
AB2S	Stéphane LEMOINE
AUNAY SOUS AUNEAU	Jacques WEIBEL
BEVILLE LE COMTE	Dominique LEBLOND
NOGENT LE ROI	Jean-Paul MALLET
CHATENAY	Didier CHARPENTIER
YERMENONVILLE	Thierry DELARUE
GAS	Anne BRACCO
LETHUIN	Nicole PERCHERON

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la composition de la commission « aménagement du territoire : SCOT/ contractualisation/ GEMAPI ».

10- Production et interconnexion d'eau potable/ service public d'assainissement non collectif/ assainissement collectif : Stéphane LEMOINE

Suivi de l'entreprise qui gère la production d'eau potable sur une partie du territoire, travaux d'interconnexion avec Gas et Yermenonville, suivi du SPANC et travail en prévision du transfert de la compétence complète d'assainissement en 2020.

Les commissions auront lieu en journée (pour les travaux) et parfois en soirée.

François BELHOMME demande quelle est la différence avec la commission 12 qui concerne également l'eau potable.

Jean-Paul MALLET répond qu'il s'agit d'un travail de réflexion avant l'échéance de 2020. Les 2 commissions créeront un groupe de travail commun.

Membres de la commission :

ST PIAT	Albert MARSOT
YMERAY	Jocelyne PETIT
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Gérald GARNIER
ÉPERNON	Guy DAVID
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	Joël MARCHAND
OYSONVILLE	René DAUVILLIERS
YERMENONVILLE	Bernard MARTIN
PIERRES	Michel CRETON
GALLARDON	Jack PROUTHEAU

SAINVILLE	Jean-Marc DUPRÉ
GAS	Anne BRACCO
SOULAIRES	Marc MOLET
ECROSNES	Annie CAMUEL
LETHUIN	Jacques LELONG
NOGENT LE ROI	Jean-Paul MALLET
BEVILLE LE COMTE	Robert BEZAUD
SOULAIRES	Jean-Loup LE BRIS

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la composition de la commission « production et interconnexion d'eau potable/ service public d'assainissement non collectif/ assainissement collectif ».

11- Collecte, traitement et valorisation des déchets / gestion du gymnase intercommunal : Daniel MORIN

Daniel MORIN rappelle qu'il faut également élire 9 délégués titulaires et 9 suppléants au SITREVA. Cette commission reprendra les travaux du syndicat des ordures ménagères dissout.

Membres de la commission :

YMERAY	Jocelyne PETIT
SENANTES	Françoise GILLES
FAVEROLLES	Patrick OCZACHOWSKI
BAILLEAU-ARMENONVILLE	Christian LE BORGNE
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Stéphane LEMOINE
LORMAYE	Nicole CAILLEAUX
YERMENONVILLE	Thierry DELARUE
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
GALLARDON	Julie LECOMTE
DROUE S/ DROUETTE	Dominique ZERHOUNI
HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
SAINT LUCIEN	Catherine DEBRAY
SOULAIRES	Jean-Loup LE BRIS
CHAUDON	Dominique MAILLARD
SAINT MARTIN DE NIGELLES	Pierre BILIEU
VILLIERS LE MORHIER	Jacques GEFFROY
CROISILLES	Jacques EMILE
PIERRES	Michel CRETON

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),

VALIDE la composition de la commission « collecte, traitement et valorisation des déchets / gestion du gymnase intercommunal ».

12- Transport/ mobilité/ réseaux numériques/ eau potable : Jean-Paul MALLET

Travail de réflexion sur l'eau potable avec la commission 10 dans la perspective de 2020. Nécessité de s'appuyer sur des spécialistes et de travailler avec les syndicats intercommunaux du territoire.

Etude sur la mobilité, démarrée par le SMEP pour étudier la possibilité que la communauté de communes devienne autorité organisatrice de mobilité de rang 1 (AOM). Etude des financements.

Etude sur les réseaux numériques.

Membres de la commission :

ST PIAT	Albert MARSOT
ÉPERNON	François BELHOMME
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	Joël MARCHAND
AUNEAU-BLEURY-ST- SYMPHORIEN	Stéphane LEMOINE
YERMENONVILLE	Bernard MARTIN
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST MARTIN DE NIGELLES	Raynal DEVALLOIR
COULOMBS	Catherine MARIE
SOULAIRES	Marc MOLET
SOULAIRES	Jean-Loup LE BRIS
SAINVILLE	Jean-Marc DUPRÉ
SENANTES	Françoise GILLES
GALLARDON	Yves MARIE
VIERVILLE	Serge MILOCHAU
BEVILLE LE COMTE	Dominique LEBLOND
SAINT LEGER DES AUBES	Dominique QUENET
MEVOISINS	Christian BELLANGER

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),

VALIDE la composition de la commission « transport/ mobilité/ réseaux numériques/ eau potable ».

13- Mutualisation/ Travaux et projets intercommunaux : Jacques WEBEL

Beaucoup de mutualisations restent à faire sur le territoire car peu de réalisation.

Travaux sur les projets intercommunaux comme la réfection d'un parking de la gare d'Auneau.

Collaboration de cette commission avec la commission 7 animée par Gérard Weymeels.

Bernard MARTIN quelle est la différence avec la commission 7.

Gérard WEYMEELS répond qu'il y a une commission sur le patrimoine existant et une autre sur les nouveaux projets.

Françoise RAMOND précise que le bureau a souhaité marquer une différence entre l'entretien de l'existant et les travaux nouveaux et qu'il y avait trop de travail pour un seul vice-président et une seule commission.

Il y a la nécessité de prendre la mesure du territoire.

Membres de la commission :

LE GUÉ DE LONGROI	Pascal BOUCHER
VIERVILLE	Serge MILOCHAU
ST LUCIEN	Bernard DUVERGER
ST PIAT	Michèle MARTIN
ST PIAT	Albert MARSOT
YERMENONVILLE	Bernard MARTIN
PIERRES	Michel CRETON
ROINVILLE SOUS AUNEAU	Patrick MARECHAL
BEVILLE LE COMTE	Robert BEZAUD
BRECHAMPS	Gérard WEYMEELS
AB2S	Jean-Luc DUCERF
EPERNON	Danièle BOMMER
NERON	Geneviève LE NEVE

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),
VALIDE la composition de la commission « Mutualisation/ Travaux et projets intercommunaux ».

Après le vote, Jean-Jacques RAUX évoque le SIPSA (syndicat intercommunal du pôle sécurité d'Auneau), et la nécessité de réfléchir en terme de territoire pour la gendarmerie qui est située à Auneau mais financée par un syndicat.

Françoise RAMOND ajoute que c'est également un enjeu pour le CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

14- PLU/PLUi / politique de l'habitat PLH/ Gens du voyage : Pierre BILIEN

Etat des lieux à réaliser. Travail en lien avec la commission « SCOT » car toutes les décisions en matière d'urbanisme sont tributaires du SCOT.

Martine BALDY demande qu'on lui fasse part du moment où pourront être associés les conseillers municipaux.

Membres de la commission :

NOGENT LE ROI	Sandrine MORILLE
GARANIÈRES EN BEAUCE	Laurent CLÉMENTONI
LE GUÉ DE LONGROI	Pascal BOUCHER
HANCHES	Joël RÉVEIL
ST PIAT	Albert MARSOT
SENANTES	Françoise GILLES
ÉPERNON	François BELHOMME
NOGENT LE ROI	Dominique CHANFRAU
AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Michel SCICLUNA
ST LUCIEN	Catherine DEBRAY
ST PIAT	Michèle MARTIN
GALLARDON	Julie LECOMTE
DROUE S/ DROUETTE	Dominique ZERHOUNI

LORMAYE	Bertrand THIROUIN
COULOMBS	Catherine MARIE
ECROSNES	Annie CAMUEL
AUNAY SOUS AUNEAU	Jacques WEIBEL
SAINVILLE	Martine BALDY
MEVOISINS	Christian BELLANGER
GAS	Anne BRACCO
HANCHES	Claudette FÉREY
SAINT LAURENT LA GATINE	Patrick LENFANT

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : Michel BELLANGER, Alain BOUTIN ayant donné pouvoir à Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Francette CHENARD),
VALIDE la composition de la commission «PLU/PLUi / politique de l'habitat PLH/ Gens du voyage».

Jocelyne PETIT demande pourquoi il n'y a pas de commission communication.

Françoise RAMOND répond que le travail de communication sera rattaché à la présidente, mais qu'un groupe de travail sera créé pour la communication. Elle fait notamment appel à ceux qui ont déjà travaillé sur le sujet avant la fusion car le groupe fonctionnait bien. Cependant ce groupe de travail est ouvert : il faut envoyer les candidatures par mail à sebastien.chevalier@porteseureliennesidf.fr.

4) Indemnités des élus

Rapporteur : Françoise RAMOND

L'indemnité du président et des vice-présidents est fixée dans la limite d'un plafond correspondant à la catégorie de la communauté et à des seuils de population.

Pour la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, les éléments de référence sont les suivants :

Population	Président	Montant brut annuel	Montant brut mensuel	Vice-président	Montant brut annuel	Montant brut mensuel
De 50 000 à 99 999 habitants	82,49%	37 855,77 €	3 154,65 €	33,00%	15 144,15 €	1 262,01 €
Pour 1 Pst et 14 VP		37 855,77 €			212 018,10 €	
Enveloppe de crédits à voter	249 873,87 €					

Depuis le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents d'EPCI se réfère directement à l'indice 1015 de la fonction publique.

Afin d'appliquer ce texte au régime indemnitaire voté pour le président et les vice-présidents de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, il convient de voter les taux applicables à l'indice 1015. Il est proposé, par le bureau communautaire, de voter des indemnités pour le président et les vice-présidents à hauteur de 100 % du taux maximum applicable.

Pour le président, le taux de référence est de 82,49 % (soit une indemnité brute annuelle de 37 855,77€) et pour les vice-présidents, le taux de référence est de 33 % (soit une indemnité brute annuelle de 15 144,15€).

Débat :

Françoise RAMOND rappelle que le montant des indemnités représentait un total 319 000€ jusqu'en 2016. Aujourd'hui, il y a moins d'élus, moins d'indemnités globalement et plus de travail. La proposition du bureau est d'appliquer le taux de 100 % aux indemnités des élus.

Michèle MARTIN indique que la présidente et les vice-présidents perçoivent déjà des indemnités en tant que maires et que cela dépend du temps de travail passé.

Bruno ESTAMPE rappelle qu'il avait proposé lors des ateliers préparatoires que tous les élus communautaires soient indemnisés en prenant sur les indemnités du président et des VP. Il demande pourquoi cette proposition n'a pas été retenue, ce serait un juste retour sur le travail qui sera effectué dans un budget sans augmentation. Il propose 6 % de l'indice 1015 pour les conseillers communautaires.

Françoise RAMOND demande aux membres du bureau de s'exprimer sur cette question.

Michel DARRIVERE indique que les indemnités sont liées aux délégations.

Bruno ESTAMPE souhaite que le travail des membres des commissions soit reconnu et les 6 % sont prévus par la loi. Si des conseillers délégués sont élus ultérieurement, il n'y aura plus de crédits pour les indemniser.

Françoise RAMOND indique que l'ensemble du bureau n'a pas souhaité élargir le bureau à des conseillers délégués et précise que s'il y a moins de communes, les indemnités baisseront. Le travail des membres du bureau (présidente et VP) sera très important.

Françoise RAMOND ajoute que la question des remboursements des frais de déplacement sera très prochainement débattue pour soutenir le travail et l'implication des élus.

Pascal BOUCHER demande de vote à bulletin secret.

Françoise RAMOND précise qu'il faut une demande par le tiers du conseil communautaire. Seules 7 personnes le demandent. Le vote à bulletin secret n'est pas retenu.

Michel SCICLUNA est favorable au 100 % car c'est un investissement important mais il suggère néanmoins de laisser une marge et de ne pas aller aux 100 % pour tenir compte des déplacements des 83 conseillers communautaires.

Françoise RAMOND propose donc de rester sur ce qui a été décidé par le bureau et soumet le taux de 100% au vote.

Pierre BILLEN rappelle que dès lors que des communes sortent, les indemnités baisseront de façon importante.

Bruno ESTAMPE répond que le travail sera le même. La question porte sur le taux 100 %, même si le montant baisse.

Raynal DEVALLOIR indique que c'est comme s'il y avait dans une entreprise : des salariés et des bénévoles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (35 voix) :

24 votes CONTRE : Eric PROUTHEAU, Michel SCICLUNA, Catherine AUBIJOUX, Jean-Luc DUCERF, Sandrine DA MOTA, Dominique LETOUZÉ, Christian LE BORGNE, Damien DELACHAUME, Évelyne LAGOUTTE, Christophe LETHUILLIER (ayant donné pouvoir à Évelyne LAGOUTTE), Jean-Pierre GÉRARD, Bruno ESTAMPE, Anne-Laure CARPIER, Sandrine MORILLE, Nicolas PELLETIER, Pascal BOUCHER, Michèle MARTIN, Carine ROUX, Patrick LENFANT, François TAUPIN (ayant donné pouvoir à Patrick LENFANT), Bernard DUVERGER, Geneviève LE NEVÉ (ayant donné pouvoir à Marie-Cécile POUILLY), Bernard MARTIN, Raynal DEVALLOIR, Jean LAMOTHE donne pouvoir à Jean-Jacques RAUX

21 abstentions : François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Guilaine LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Jean-Jacques RAUX, Jean LAMOTHE (ayant donnée pouvoir à Jean-Jacques RAUX), Emmanuel MORIZET, Lionel COUTURIER, Jean-Luc GEUFFROY, Jocelyne PETIT, Julie LECOMTE, Claudette FERREY, Joël RÉVEIL, Martine BALDY, Sophie BOCK, Patrick LÉONARDI, René DAUVILLIERS, Patrick MARÉCHAL, Pierre GOUDIN,

Majorité à 30 voix.

DETERMINE le taux de 82,49 % pour l'indemnité du président le taux de 33 % pour les indemnités des vice-présidents,

DIT que le versement des indemnités s'appliquera à partir de leur entrée en fonction, soit le 13 janvier 2017 pour la présidente et à partir de la date de validation des arrêtés de délégation de fonction pour les vice-présidents.

5) Création de la commission d'appel d'offres et élections de ces membres :

Rapporteur : Françoise RAMOND

Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a modifié le régime des commissions d'appels d'offres (CAO) des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, pour les établissements publics locaux, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La liste proposée par le bureau communautaire a été distribuée à chaque conseiller communautaire.

La présidente (pas de suppléant), présidente de droit de la CAO

+ 5 titulaires :

- 1 – Dominique Leblond
- 2 – Philippe Auffray
- 3 – Gérard Weymeels
- 4 – Stéphane Lemoine
- 5 – Pierre Bilien

et 5 suppléants :

- 1 – Jacques Weibel
- 2 – Jean-Paul Mallet
- 3 – Yves Marie
- 4 – Daniel Morin
- 5 – François Belhomme

Débat :

Bruno ESTAMPE pensait qu'avec la réforme des marchés publics, la CAO devait disparaître. Il demande pourquoi il n'y a que des vice-présidents.

Françoise RAMOND répond qu'il s'agit d'une liste comprenant des vice-présidents disponibles dans la journée.

Michèle MARTIN propose la candidature d'Albert MARSOT en liste complémentaire.

Jean-Paul MALLET propose de laisser sa suppléance à Albert MARSOT. Cette proposition est acceptée. Albert MARSOT est donc candidat suppléant.

Françoise RAMOND demande si certains membres souhaitent un vote à bulletin secret. Personne ne le demande.

Absence momentanée de Pascal BOUCHER au moment du vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

La présidente (pas de suppléant), présidente de droit de la CAO

+ 5 titulaires :

- 1 – Dominique Leblond
- 2 – Philippe Auffray
- 3 – Gérard Weymeels
- 4 – Stéphane Lemoine
- 5 – Pierre Bilien

et 5 suppléants :

- 1 – Jacques Weibel
- 2 – Albert Marsot
- 3 – Yves Marie
- 4 – Daniel Morin
- 5 – François Belhomme

6) Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Françoise RAMOND

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'assemblée délibérante crée la commission locale d'évaluation des charges transférées et en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLETC est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT, la loi ne prévoit rien. Deux solutions peuvent être envisagées. Ses membres peuvent d'abord être élus. Ceux-ci devant nécessairement être des conseillers municipaux, et ils peuvent être élus au sein des conseils municipaux, mais rien ne s'oppose à une élection qui serait effectuée par les membres du conseil communautaire qui ont également la qualité de conseiller municipal.

Débat :

Françoise Ramond propose un vote sur le principe suivant : les communes désignent les membres de la CLECT par une délibération de leur conseil municipal, soit un membre de la CLECT par commune.

Michel SCICLUNA rappelle que la communauté de communes doit notifier le montant des attributions de compensation avant le 15 février et demande une solution par rapport aux compétences reprises par la commune nouvelle d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Françoise RAMOND répond qu'une solution provisoire pourra être trouvée avant le travail de la CLECT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote CONTRE : Sophie BOCK, 1 abstention : Patrick MARECHAL),

VALIDE la création de la commission locale des charges transférées composée d'un représentant par commune désigné ou élu par les communes.

7) Délégations de pouvoir au président (article L5211-10)

Rapporteur : Françoise RAMOND

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé d'accorder au Président une délégation de pouvoir et de signature dans les domaines suivants :

- 1°) passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 2°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 3°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 5°) fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6°) intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans la limite des compétences de l'EPCI.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE à Mme la Présidente les délégations de pouvoir et de signature dans les domaines énoncés ci-dessus.

8) Délégations de pouvoir au bureau (article L5211-10)

Rapporteur : Françoise RAMOND

Il est proposé au conseil communautaire de charger le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- création de postes d'agents non titulaires pour les périodes de vacances scolaires ou les besoins occasionnels,
- validation des dossiers (ex SMEP) avant présentation à la Région Centre-Val de Loire,
- saisine de France Domaine.

D'autres délégations de pouvoir pourront être accordées au bureau ultérieurement.

Débat :

Michèle MARTIN demande s'il s'agit d'un retour au fonctionnement du SIPAC.

Christian BELLANGER explique que cela se passait déjà ainsi avec le bureau du SMEP (syndicat des Franges Franciliennes). Le bureau de la communauté de communes se réunira toutes les semaines alors que le conseil communautaire ne se réunira que tous les mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Michèle MARTIN), **ACCORDE** à bureau communautaire les délégations de pouvoir dans les domaines énoncés ci-dessus.

9) Assujettissement des budgets annexes à la TVA

Rapporteur : Jean-Pierre RUAUT

Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes, 5 budgets annexes sur 8 seront assujettis à la TVA, il est nécessaire de valider cette situation par une délibération. Les budgets annexes concernés sont les suivants.

- budget annexe parcs de stationnement, à Epernon
- budget annexe ZI du Poirier, à Nogent le Roi
- budget annexe ZI des Terrasses, à Pierres
- budget annexe location immobilière, à Pierres
- budget annexe production d'eau potable, ex Val de Voise

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que les budgets annexes énoncés ci-dessus sont assujettis à la TVA.

A partir de ce point, à 22h02, Marc MOLET est remplacé par Jean-Loup LE BRIS et Jean-Pierre GERARD donne pouvoir à François BELHOMME.

10) Demandes de subvention au titre de la DETR 2017

Trois projets sont concernés :

- interconnexion d'eau potable : rapporteur Stéphane LEMOINE

Demande de subvention DETR pour une 2^{ème} tranche d'interconnexion de 463 400 m³ afin de pouvoir alimenter l'aérodrome de Bailleau, les communes de Gas et de Yermenonville : DETR ou fonds de soutien à l'investissement demandé à hauteur de 30 % et une dérogation pour commencer les travaux.

Débat :

Michèle MARTIN demande combien de dossiers peuvent être déposés au maximum.

Stéphane LEMOINE répond que parmi les critères d'attributions de la DETR, l'eau potable est une priorité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR ou du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) auprès de l'Etat pour le projet d'interconnexion d'eau potable,
SOLLICITE une dérogation auprès de l'Etat pour pouvoir commencer les travaux avant l'accord définitif de subvention.

- locaux périscolaires Louis Drouet à Epernon : rapporteur Françoise RAMOND

Il s'agit de la réhabilitation d'un préau en local périscolaire. L'ex communauté de communes du Val Drouette avait la volonté d'équiper correctement les locaux périscolaires et de les mutualiser avec les locaux scolaires. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la commune d'Epernon. Le reste à charge pour la communauté de communes est dans les crédits reportés du Val Drouette.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR ou du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) auprès de l'Etat pour le projet de locaux périscolaires Louis Drouet à Epernon.

- locaux périscolaires Billardière à Epernon : rapporteur Françoise RAMOND

Il s'agit de la construction d'un local périscolaire et d'un préau afin d'avoir des locaux pour les accueils de loisirs maternels et élémentaires sur un même site et plus de proximité avec les équipements sportifs d'Epernon. C'est toujours la commune d'Epernon qui assure la maîtrise d'ouvrage et le reste à charge pour la communauté de communes est dans les crédits reportés du Val Drouette.

Débat :

Anne-Laure CARPIER demande comment seront traitées les demandes futures pour les locaux périscolaires et quelle sera la capacité financière de la communauté de communes.

Françoise RAMOND répond que la communauté de communes est compétente. Il faut tout étudier.

Daniel MORIN explique que les mises à disposition n'étaient pas automatiques dans l'ancien territoire des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Anne-Laure CARPIER indique qu'elle s'interroge juste sur le mode de fonctionnement futur.

Jean-Pierre Ruaut précise que ce mode de mutualisation des locaux fonctionnait avec le modèle économique du Val Drouette. C'est une expérience positive qui permet de ne pas construire un autre bâtiment. Il faut voir si cela se justifie dans d'autres secteurs du nouveau territoire.

Anne BRACCO précise qu'il s'agit d'investissement et que s'il y a besoin d'un local, c'est de la compétence de l'EPCI. Ensuite, il y a nécessité d'harmoniser le fonctionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DETR ou du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) auprès de l'Etat pour le projet de locaux périscolaires Billardière à Epernon.

11) Adhésion au CNAS et élection d'un représentant

Rapporteur : Françoise RAMOND

Toutes les anciennes communautés de communes adhéraient au Comité National d'Action Sociale. Il est proposé que la nouvelle communauté de communes continue d'adhérer au CNAS pour les agents de la collectivité. En outre, il est également proposé d'élire un représentant pour cet organisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour les agents de la communauté de communes.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la communauté de communes au CNAS. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Dominique LEBLOND comme représentant au Comité National d'Action Sociale.

12) Adhésion à Pôle Emploi

Rapporteur : Dominique LEBLOND

Toutes les anciennes communautés de communes adhéraient à Pôle Emploi, sauf la communauté de communes du Val Drouette qui s'auto-assurait.

L'adhésion à Pôle Emploi est essentielle au regard du nombre de dossiers d'agents non titulaires de la collectivité et des dossiers potentiels d'assurance-chômage à gérer pour le service ressources humaines. Le coût estimé de cette adhésion, calculé à partir des masses salariales 2016, est d'environ 66 000€.

A partir de la décision d'adhérer à la convention de gestion avec Pôle Emploi, une carence de six mois s'impose à la collectivité avant la prise en charge par Pôle Emploi d'un dossier d'indemnisation.

Débat :

Pascal BOUCHER demande combien il y a de non titulaires.

Françoise RAMOND répond que 57 agents sont concernés auxquels s'ajoutent les animateurs saisonniers des vacances scolaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à Pôle Emploi.

AUTORISER Mme la Présidente à signer cette convention d'adhésion.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

13) Assurance statutaire

Rapporteur : Michel DARRIVERE

Le contrat groupe d'assurance statutaire avec le CDG 28 est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. Deux communautés de communes, en 2016, ont délibéré et deux communautés de communes ont signé un engagement pour faire partie du nouveau contrat avec le CDG 28 et le courtier en assurance SOFAXIS, mais sans délibérer. Le contrat de l'ex SMEP arrivait également à échéance fin décembre 2016.

Une autre communauté, ainsi que l'ex SIRMATCOM adhéraient à un contrat auprès de GROUPAMA, mais pas aux mêmes conditions.

Michel DARRIVERE, après avoir présenté en détail les conditions financières de chaque situation, propose de procéder à deux votes :

- 1 - Délibérer pour les agents de l'ex CCTVM et de l'ex CCBA, et rattacher les agents de l'ex SMEP au contrat de la CCBA (qui compte moins de 29 agents), avec le courtier SOFAXIS (assureur CNP), sur la base des taux suivants :

Agents titulaires :

- Décès + accident du travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + longue durée + maternité/adoption. Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.

Taux : 4,95%

Agents non titulaires :

- Accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise.

Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.

Taux : 1,20%

A ces taux de cotisation, s'ajoutent des frais de gestion de 0,11 % appliqué par le CDG 28 pour le suivi de la procédure de consultation et le suivi de la mise en œuvre du contrat.

- 2 - Délibérer pour les agents de l'ex CC4V et l'ex SIRMATCOM, avec le courtier CIGAC (assureur GROUPAMA) sur la base des taux suivants :

Agents titulaires :

- Décès + accident du travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + longue durée + maternité/adoption ; franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.
Taux : 4,90%

Agents non titulaires :

- Accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise.
Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.
Taux : 1,05%

Michel DARRIVERE ajoute que ces engagements sont valables un an. Un appel d'offres sera réalisé, avant juillet 2017, pour effet au 1^{er} janvier 2018 afin de mettre en œuvre un contrat unique.

Débat :

Michel SCICLUNA demande quel intérêt de faire entrer les 2 salariés de l'ex SMEP sur le contrat de la CCBA à 4,95%, alors que le renouvellement du contrat de l'ex SIRMATCOM est à 4,90%.

Michel DARRIVERE répond que le SMEP était déjà en contrat avec SOFAXIS, donc il n'y aura pas de carence dans la prise en charge des agents.

Christian BELLANGER indique le départ d'un des deux agents de l'ex SMEP dans les prochaines semaines, pour une autre collectivité.

Vote pour le contrat avec SOFAXIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à au contrat d'assurance statutaire avec SOFAXIS pour les agents de l'ex CCTVM, de l'ex CCBA, et de l'ex SMEP aux conditions suivantes :

Agents titulaires :

- Décès + accident du travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + longue durée + maternité/adoption. Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.
Taux : 4,95%

Agents non titulaires :

- Accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise.
Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.
Taux : 1,20%

AUTORISE Mme la Présidente à signer le contrat d'assurance avec SOFAXIS et tous les documents y afférant pour l'année 2017.

PREND ACTE que les frais de gestion, à hauteur de 0,11%, sont à verser au CDG28,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

Vote pour le contrat avec CIGAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à au contrat d'assurance statutaire avec CIGAC pour les agents de l'ex CC4V et de l'ex SIRMATCOM aux conditions suivantes :

Agents titulaires :

- Décès + accident du travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + longue durée + maternité/adoption. Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.

Taux : 4,90%

Agents non titulaires :

- Accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise.

Franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire.

Taux : 1,05%

AUTORISE Mme la Présidente à signer le contrat d'assurance avec CIGAC et tous les documents y afférant pour l'année 2017,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

14) Élection des représentants dans les syndicats et les organismes extérieurs

Rapporteur : Françoise RAMOND

Françoise RAMOND propose de reporter les points 14 et 15 de l'ordre du jour.

Michel SCICLUNA, Jean-Paul MALLET et Christian BELLANGER interviennent pour indiquer qu'il faut une concertation locale et qu'il est important que les anciens délégués soient reconduits dans la mesure du possible parce qu'ils ont la connaissance des dossiers. Des élus municipaux peuvent siéger dans les syndicats mixtes.

Daniel MORIN attire l'attention sur le cas urgent du SITREVA car il y a une problématique de retrait de communes sur le secteur de l'Hurepoix.

Françoise RAMOND souhaite faire appel à un coordinateur pour chaque syndicat afin que le dossier puisse passer lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Les coordinateurs suivants ont été désignés en séance

- pour le SICTOM d'Auneau : Dominique LEBLOND
- pour le SICTOM de Rambouillet : Françoise RAMOND

Cependant, certains votes se sont déroulés.

- **SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets)**

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants à élire pour représenter l'ex-territoire du SIRMATCOM dissout.

Il est procédé à l'élection des représentants du SITREVA.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT les délégués au SITREVA comme suit :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	Daniel MORIN	Thierry DELARUE
2	Jacques GEFFROY	Marc MOLET
3	Jean-Pierre RUAUT	Jean-Pierre GERARD
4	Pierre BILIEN	Dominique ZERHOUNI
5	Jocelyne PETIT	Julie LECOMTE
6	Stéphane LEMOINE	Christian LEBORGNE
7	Nicole CAILLEAUX	Jean-Claude LOZACH
8	Patrick OCZACHOWSI	Jean-Claude SOLIGNAT
9	Dominique MAILLARD	Claude GRANGE

- **Commission de suivi du site Legendre-Delpierre**

1 représentant à élire dans le cadre de l'Etablissement Legendre-Delpierre, installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) située sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Michel SCICLUNA précise sur c'est un site SEVESO du fait du dépôt de produits phytosanitaires et une commission spécifique suit ce site. Des mesures de sécurité sont imposées au document d'urbanisme.

Il est procédé à l'élection des représentants à la commission de suivi du site Legendre-Delpierre.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT les délégués à la commission de suivi du site Legendre-Delpierre comme suit :

TITULAIRE	SUPLÉANT
Gilberte BLUM	Corine FOUCTEAU

- **Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique :**

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants à élire.

Il est procédé à l'élection des représentants du SMO Eure-et-Loir Numérique.

Françoise RAMOND demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ELIT les délégués au SMO Eure-et-Loir Numérique comme suit :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	Jean-Paul MALLET	Albert MARSOT
2	Françoise RAMOND	Dominique MAILLARD
3	Marc MOLET	Gérard WEYMEELS
4	Jean-Marc DUPRE	Jacques WEIBEL
5	Raynal DEVALLOIR	Annie CAMUEL
6	Jocelyne PETIT	Christian BELLANGER

15) Election de représentants de l'EPCI dans les collèges du territoire

Débat :

Evelyne LAGOUTTE demande quand seront élus les représentants de l'EPCI dans les collèges.

Françoise RAMOND répond que ce sera fait au prochain conseil communautaire.

Anne BRACCO indique que tous les conseils d'administration des collèges se sont déjà réunis ce jour.

16) Questions diverses

Françoise RAMOND propose de réunir un comité des maires : le 07/02 ou le 08/02 à 19 h 30. Un mail sera adressé et la majorité des réponses induira le choix de la date.

Bruno ESTAMPE demande que des bouteilles d'eau soient prévues pour les prochaines séances de conseil communautaire.

Le logo retenu pour la communauté de communes est présenté à l'écran.

L'ordre du jour est épuisé à 23h10. La présidente lève la séance.